



Paris, le jeudi 10 octobre 2019

## Objet

Liminaire CFDT-CFTC - CAPN du 10 octobre 2019, sélection IDIV experts

Madame la Présidente



Pour la dernière fois, nous sommes réunis pour cette CAP de sélection IDIV expert. En effet, la loi de transformation de la Fonction Publique (LTFP) diminue drastiquement le champ de compétence des CAP, en retirant tout ce qui concerne les mutations et les promotions.

Dans un contexte de turbulences et d'insécurité lié, entre autre, au nouveau réseau de proximité, les agents de la DGFIP se retrouveront démunis, en perdant une protection contre les dérives arbitraires. Les représentants du Personnel avaient un rôle reconnu de médiateur entre les agents et leur administration. Cette suppression des CAP entraînera inévitablement une judiciarisation des relations, envenimant des rapports déjà conflictuels.

Concernant plus particulièrement les travaux qui nous occupent aujourd'hui, La CFDT se félicite que la DG ait pris acte de la nécessité d'étoffer la filière expertise, par la création de 21 postes supplémentaires.

Cette augmentation illustre bien le réel besoin d'expertise et de soutien métier attendu par les équipes sur le terrain. Cette demande est d'autant plus forte à l'heure où le réseau de la DG connaît de profonds chamboulements et où les savoir-faire, compétences et expertises risquent de se diluer, au pire de disparaître.

Les représentants CFDT constatent que pour la première fois cette année, la sélection inclut un temps de mise en situation, afin de juger les compétences managériales des candidats. Cela donne l'impression que l'Administration recherche des moutons à 5 pattes alliant des compétences techniques poussées à des compétences managériales. Sur cette sélection, seule l'expertise doit prévaloir, quand bien même ces collègues pourraient rejoindre ultérieurement la filière encadrement. Il reviendra alors à la DG de leur assurer une formation suffisante en matière de management.

Nous avons également constaté que 7 postes n'ont pas trouvé de candidats. Ce fait nous interpelle. Est-ce qu'il s'agit d'un manque d'attractivité de ces domaines ? Dans l'affirmative, quelle explication la DG peut-elle apporter à ces désaffections et comment compte-t-elle y remédier ?

Toutes ces réflexions nous amènent à la conclusion qu'il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail portant sur le recrutement des IDIV experts à la DGFIP, groupe de travail où les organisations syndicales auront toute leur place.

Les élus CFDT-CFTC Finances publiques,  
CAPN 3 : Catherine JACQUETTE - Eléonore CARL-RODRIGUEZ (CFTC)  
CAPN 4 : Karine ROUSSEAU - David BRAASCH